

LégiSocial se démarque une nouvelle fois avec son nouveau moteur de recherche propulsé par l'Intelligence Artificielle GPT

La nouvelle recherche de LégiSocial révolutionne l'accès à l'information pour les professionnels du droit social, RH et de la paie. Le moteur de recherche est capable de comprendre le langage juridique complexe et les nuances de la législation. Ses utilisateurs peuvent ainsi obtenir rapidement des réponses précises et pratiques dans leurs préoccupations du quotidien.

LégiSocial est fier d'annoncer qu'il est le premier site à intégrer un moteur de recherche alimenté par l'intelligence artificielle, dans les domaines du droit social, des ressources humaines et de la paie.

"Notre engagement envers l'innovation technologique nous a permis de créer cette nouvelle fonctionnalité pour notre audience", déclare Jean-Philippe Guiot, associé co-fondateur de NetLEGIS éditeur du site legisocial.fr. "Nous sommes fiers d'être les pionniers dans ce domaine, et nous sommes impatients de continuer à innover pour offrir à nos utilisateurs les outils les plus avancés pour leur permettre d'exercer leurs activités RH, Social & Paie avec succès".

(QUALI) Grâce à cette nouveauté, chaque utilisateur peut bénéficier d'une expérience de recherche plus intuitive et plus pertinente. Il a été conçu pour comprendre le contexte des requêtes de recherche et fournir des résultats de qualité et pertinents. Cette nouvelle innovation, confirme l'intérêt de LégiSocial à fournir des contenus synthétiques et clé en main aux DRH, gestionnaires de paie, comptables...

(QUANTI) En moyenne, un DRH/RRH passe entre 1 et 2 heure de son temps à faire de la recherche et de la veille chaque jour. Avec cette amélioration, on estime que le temps d'une recherche est grandement réduit. LégiSocial est déterminée à accompagner les professionnels dans leur quotidien afin d'améliorer leur productivité et à gagner du temps.

Pour tester ce nouveau moteur de recherche, veuillez consulter le site internet www.legisocial.fr. Quelques exemples de recherche :

[Comment évaluer les risques professionnels ?](#)

[Quelle procédure pour une rupture conventionnelle ?](#)

Elections du CSE : que se passe-t-il si aucune organisation syndicale ne se présente pour la négociation du protocole d'accord préélectoral ?

A PROPOS DE LEGISOCIAL

Fondé en 2011, le site legisocial.fr est un site d'information indépendant en matière de droit social, ressources humaines et paie. Il privilégie avant tout la pratique professionnelle avec des contenus originaux mis à jour quotidiennement, des outils prêts à l'emploi ou encore une célèbre newsletter diffusée à plus de 480.000 abonnés. LégiSocial propose également une hotline juridique pour répondre immédiatement aux questions de ses abonnés et différents services RH. L'audience du site - 1.200.000 visites mensuelles de décideurs d'entreprises et d'experts RH - est aujourd'hui le meilleur témoin de sa qualité éditoriale et de sa proximité avec les besoins.

Contact : Jean-Philippe Guiot, Associé-cofondateur de NetLEGIS. Tél : 01.82.52.11.09

